



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question au Gouvernement n° 3108

Texte de la question

SERVICES A LA PERSONNE

M. le président. La parole est à M. Pierre Morel-A-L'Huissier, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire. *(M. André Gerin commence à descendre des travées.)*

M. le président. Asseyez-vous, monsieur Gerin !

M. André Gerin. Non ! *(Vives protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)* Actuellement, il y a des coupures d'électricité malgré la loi !

M. Pierre Morel-A-L'Huissier. Ma question s'adresse au ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement...

M. André Gerin. Dans le Rhône, il y a des coupures malgré la loi ! *(Protestations continues sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. Jean-Pierre Kucheida et M. Albert Facon. Il a raison ! *(" C'est honteux ! " sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. Monsieur Gerin, ça suffit ! Respectez le règlement !

M. Jérôme Lambert. Mme Vautrin n'a pas répondu à la question !

M. le président. Monsieur Gerin, allez vous asseoir ! Respectez l'orateur ! *(M. André Gerin finit par regagner son banc.)*

M. Pierre Morel-A-L'Huissier. Monsieur le président, je souhaiterais poser ma question. Il est anormal qu'un député communiste m'interdise de parler !

M. André Gerin. Il faut respecter la loi !

M. le président. Vous avez la parole, monsieur Morel-A-L'Huissier.

M. Pierre Morel-A-L'Huissier. Monsieur le ministre, pour nous tous, sur ces bancs, l'emploi constitue une priorité et nous nous réjouissons de l'évolution favorable que connaît notre pays depuis plus d'un an en matière de baisse du chômage.

La loi du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne contribue à cette évolution. Cette loi, que vous avez portée, a permis à notre pays de combler son retard dans un domaine qui répond aujourd'hui aux nombreuses attentes de nos concitoyens en matière de services. Les besoins sont multiples, qu'il s'agisse des gardes d'enfants, de l'aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées ou des menus travaux et des aides informatiques qui facilitent la vie quotidienne des ménages.

Depuis le début de l'année, avec l'agence des services à la personne, présidée par Laurent Hénart, vous avez lancé la professionnalisation du secteur. En fin de semaine dernière, vous avez annoncé le souhait du Gouvernement d'élargir l'accès à ces services au plus grand nombre de foyers possible, notamment aux plus modestes, par le biais d'un crédit d'impôt.

Pourriez-vous nous préciser quelles mesures vous envisagez de prendre pour professionnaliser le secteur ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.

M. Gérard Larcher, *ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes*. Monsieur le député, les emplois de service à la personne connaissent une véritable révolution, dont le double objectif est de

créer de la solidarité et d'améliorer la qualité de vie des Français, en répondant aux défis de la démographie et aux besoins de celles et de ceux qui travaillent. Au cours de la première année, 130 000 emplois ont été créés et l'objectif de 500 000 sera atteint d'ici à trois ans.

Par ailleurs, nous voulons faire de ces métiers de service à la personne de vrais métiers. Ainsi, en liaison avec l'agence nationale des services à la personne et après les grandes assises régionales qu'a présidées Laurent Hénart (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains*),...

M. Maxime Gremetz. Combien ça coûte ?

M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes. ...des accords de branche seront conclus qui nous permettront d'obtenir des garanties collectives susceptibles de rendre ces métiers attractifs dans le cadre de véritables filières.

L'investissement dans la formation, qu'il s'agisse de l'alternance, de la formation tout au long de la vie ou de la validation des acquis de l'expérience, sera encouragé. Ainsi que je viens de le souligner à propos des emplois à temps partiel, c'est l'une des conséquences de la conférence emploi-revenus que nous avons tenue la semaine dernière.

Enfin, un plan dans la durée nous permettra, sur deux années,...

Mme Martine David. Vous ne serez plus là !

M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes. ...d'atteindre l'objectif de 500 000 emplois de qualité. Non seulement ces métiers sont créateurs d'emploi, mais ils nous permettent d'envisager une solidarité active au sein de la nation. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3108

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 20 décembre 2006